

Je suis complètement opposé contre la modification du règlement résidentiel multifamilial en vigueur (09-003) demandée par le promoteur Corev Inc. pour le 1420 boul. Mont-Royal en vue d'y ajouter quatre nouveaux usages, dont celui de permettre l'aménagement d'un restaurant ainsi qu'une salle événementielle. Cette modification représente un danger pour les enfants du quartier augmentant considérablement la circulation routière et ainsi la possibilité d'accidents. Nous demeurons dans un quartier résidentielle et l'ouverture d'espaces commerciaux (restaurants et salle d'événements) va contre les principes de quiétude du quartier. Le quartier ne pourra pas supporter les embouteillages et le manque d'espace de stationnement pour accommoder environ 1000 visiteurs additionnels suite a l'ouverture de la salle d'évènement et du restaurant. Le manque de restriction des horaires d'ouverture et d'usage de ces espaces représente une inconnue considérable et très risquée pour le bien des riverains. En acceptant cette modification nous créons un antécédent non réversible.

Samih Hammoud